

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU  
PROGRAMME DE LICENCE DE DROIT PRIVE DE  
L'UFR DES SCIENCES JURIDIQUES ET  
POLITIQUES DE L'UNIVERSITE GASTON BERGER  
DE SAINT-LOUIS**

**L'équipe d'évaluation :**

- Pr. Mohamed Bachir NIANG, Président
- Pr. Abdoul Aziz DIOUF, Membre
- Dr. Mamadou SEYE, Membre

**Signature :**

Pour l'Equipe, le Président

A blue ink handwritten signature is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the following text: 'Université Cheikh Anta Diop de Dakar', 'Faculté des Sciences Juridiques et Politiques', and 'L'Assesseur'.

Juin 2017

## TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
3. Description de la visite sur site	4
4- Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	7
5- Points forts du programme :	13
6- Points faibles du programme :	13
7- Appréciations générales	13
8- Recommandations à l'établissement :	13
9- Proposition de décision :	14

## **Introduction**

Le présent rapport est établi par l'équipe d'expert désigné par l'ANAQ-SUP et validée par l'établissement d'accueil, en l'occurrence l'UFR « Sciences juridiques et politiques » de l'Université Gaston Berger de Saint Louis ». Il fait suite à une visite d'évaluation menée le mardi 14 février 2017 et est relatif à la licence de droit privé de l'établissement cité en référence. Il est subdivisé en neuf sections comme indiqué sur la table des matières.

### **1. Présentation du programme évalué**

Le programme qui fait l'objet du présent rapport d'évaluation est la licence de droit privé de l'Université Gaston Berger du Sénégal. Cette licence de droit privé est organisée au sein de l'UFR « Sciences Juridiques et Politiques », plus précisément de la section « Droit de l'entreprise ». L'UFR « Sciences Juridiques et Politiques » déroule cette offre de formation depuis l'année universitaire 2011-2012 et tente ainsi de répondre aux exigences du basculement de l'UGB dans le système LMD.

Cette offre de formation s'inscrit dans le domaine « Droit, sciences politiques et de l'administration ». Elle se décline par ailleurs en deux spécialisations : une Mention « Judiciaire-contentieux » et une autre mention « Entreprises-affaires ». Aux dernières statistiques communiquées, les chiffres concernant la Licence évaluée évoquent un nombre d'étudiants de 1491 dont 907 hommes et 584 femmes.

### **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

Le rapport d'auto-évaluation produit et communiqué par l'UFR « Sciences juridiques et politiques » est articulé autour d'un plan accessible et pertinent. Il est rédigé en une langue de travail très convenable et qui accroît l'intelligibilité du contenu. Il contient, entre autres, une page de signature (page 2), une note introductive (page 3 à 7), une liste des abréviations (page 8), un sommaire et une liste des tableaux et un corps du rapport lui-même (pages 13 à 32).

Le rapport d'auto-évaluation reprend les différents champs d'évaluation ainsi que les standards qui les composent et, sur chacun d'eux, apportent des développements, des éclairages et des éléments de preuve. Au total, tous les standards sont présentés comme atteints malgré la formulation, par les rédacteurs eux-mêmes, de recommandations en vue d'améliorer les performances du programme en cause.

L'équipe d'évaluateurs a constaté certains manquements relatifs à la faiblesse des annexes et éléments de preuve (exemple de syllabus de cours, exemple de PV de délibération...) ainsi que

des contradictions dont il sera fait état plus loin. Les éléments de preuve manquants ont pu cependant être présentés par l'équipe lors de la rencontre physique.

### **3. Description de la visite sur site**

#### ***3.1 Organisation et déroulement de la visite***

La visite sur le site s'est déroulée le mardi 14 février 2017. Elle a débuté à 9H 30 minutes après quelques réglages. Le Directeur de l'UFR, le Professeur Mbissane Ngom, a souhaité la bienvenue aux membres de l'équipe d'évaluation, avant de rappeler les circonstances et objectifs ayant entouré la création de la licence objet de l'évaluation. Il a également rappelé les objectifs pédagogiques de la formation en cause en insistant sur la nécessité, dans le domaine du droit privé, de former des individus qui se destinent, pour certains, à accéder à un emploi après la formation et pour d'autres désireux de poursuivre leurs cursus en Master. Ces objectifs, selon le Professeur Ngom, expliquent la dynamique d'un apprentissage combiné d'éléments théoriques et pratiques. A la suite, les Professeurs Moustapha Aidara (Directeur adjoint de l'UFR) et Mouhamadou Boye (Chef de la Section de Droit de l'entreprise) ont pris la parole pour approfondir les éléments de la présentation du Professeur Ngom.

Une discussion s'est par la suite ouverte. Les membres de l'équipe d'évaluation ont remercié les membres de l'équipe de l'UGB et ont formulé leur désir de recevoir des informations et éclairages sur certaines questions relatives notamment :

- Aux modalités réelles de l'intervention des professionnels lors de la confection des maquettes et de leur validation ;
- Aux modalités pratiques de l'évaluation des enseignants par les étudiants ;
- Aux mécanismes de promotion de la pédagogie universitaire surtout au bénéfice des jeunes enseignants recrutés ;
- A la place de l'anglais et de l'informatique dans les programmes d'enseignement en tant qu'unités d'études transversales ;
- A la participation des professionnels aux cours effectivement dispensés ;
- Aux réalités de la mobilité internationale des étudiants et à l'organisation d'un amphithéâtre de rentrée ainsi qu'à l'existence de syllabi de cours.

Sur toutes les questions soulevées par l'équipe d'experts, les représentants de l'UFR apportent des éléments de réponse et de preuve lorsque ceux-ci sont exigés par les experts (présentation de syllabi de cours, présentation d'un manuel de l'étudiant, PV de délibération...)

L'équipe d'experts a par la suite reçu les membres du personnel administratif.

Etaient présents, entre autres, lors de cette rencontre : un représentant du service de la documentation, un représentant du service financier et de contrôle, l'assistante de la direction, le préposé au courrier, un préposé à la reprographie, le comptable...

Les discussions avec les intéressés révéleront qu'ils sont tous employés de manière permanente à l'UFR. Ils insistent tous par ailleurs sur les rapports excellents qu'ils nouent avec le personnel enseignant et de recherche et sur la convivialité et l'esprit d'équipe qui prévalent au sein de l'UFR ; les réponses qu'ils ont eu à produire et qui étaient relatives à leurs statuts révèlent qu'ils bénéficient de mécanismes de formation continue même si le reclassement n'est pas automatique. D'autres questions qui leur ont été adressées par les membres de l'équipe d'évaluation tournaient autour de leur rapports avec les associations d'étudiants, les étudiants pris individuellement, le niveau d'informatisation des systèmes d'exploitation, d'évaluation et d'enseignement, le niveau de sécurisation du système d'évaluation, les capacités réelles d'accueil du centre de documentation, la disponibilité de ressources électroniques au sein du centre de documentation, la suffisance des salles de cours et de travaux dirigés... Les membres de l'équipe d'évaluation ont pu constater ainsi que les réclamations déposées par les étudiants étaient traitées dans un délai raisonnable (15 jours au plus), que l'informatisation des systèmes d'évaluation était incomplète, les ressources électroniques du service de documentation devraient être améliorées du fait du défaut de renouvellement de certains abonnements, le nombre de places à augmenter du fait de l'augmentation des effectifs d'étudiants et un budget d'UFR à revoir à la hausse par les services du Rectorat.

La visite sur site s'est poursuivie avec la rencontre avec les étudiants. Ces derniers ont confirmé la présence d'un mécanisme d'accueil des primo entrants, l'organisation d'un amphithéâtre de rentrée, la disponibilité des enseignants chargés de travaux dirigés et la disponibilité du personnel enseignant de direction à les recevoir. Ils regrettent les insuffisances dans l'organisation des enseignements notamment l'inexistence d'un calendrier hebdomadaire fixe et les retards constatés dans certains enseignements. Ils expriment dans l'ensemble leur conscience d'être dans une université d'excellence et performante mais affirment que l'institution gagnerait cependant à éviter les lenteurs constatées dans le traitement des réclamations aux évaluations et à réduire la tricherie lors de ces évaluations. Les étudiants étrangers présents à la rencontre réaffirment leur parfaite intégration dans le campus et l'absence de tout comportement d'exclusion ou de xénophobie de la part des enseignants ou des étudiants sénégalais.

En fin de matinée, s'est tenue la rencontre avec les enseignants (une dizaine). Les discussions ont porté surtout sur le contenu des maquettes. Les membres de l'équipe d'experts ont relevé le caractère trop vague des intitulés de certaines unités d'enseignement ainsi que l'absence d'un lien épistémologique entre les éléments constitutifs de certaines unités d'enseignement.

Des arguments ont pu être présentés par les enseignants. L'équipe a aussi recueilli leurs sentiments sur leur environnement de travail, la gestion de leur carrière ainsi que l'appui de l'institution en vue de leur progression en termes de titres universitaires. Ils ont affirmé la présence de séances de coordination aux travaux dirigés, l'organisation, à leur bénéfice, de cycles de formation en pédagogie universitaire, un accompagnement financier des doctorants... ils regrettent cependant que l'accompagnement pour les évaluations du CAMES (CTS, concours d'agrégation...) soient encore informel s'agissant surtout du CTS.

Après le déjeuner, à 15 heures, l'équipe d'experts a eu à visiter les locaux de l'UFR. Elle a eu à se rendre au centre de documentation, aux amphithéâtres, aux salles de cours et de travaux dirigés ainsi qu'aux services administratifs. Elle a eu à constater la présence d'infrastructures ambitieuses ainsi que les sites sur lesquels étaient projetées les futures réalisations de bâtiments pédagogiques et administratifs.

A 16H 30 minutes, une dernière rencontre a réuni l'équipe d'évaluation et les autorités ayant en charge la mise en œuvre du programme évalué. Les membres de l'équipe d'évaluation ont réitéré leurs sincères remerciements pour l'accueil et la disponibilité des enseignants et des PATS.

Le Président de l'équipe d'évaluation a présenté une synthèse de la journée et a communiqué sur les points forts et les points faibles du programme tels qu'ils résultent du rapport d'auto-évaluation et des constatations lors de la visite sur le terrain.

L'équipe d'évaluation s'est retirée vers 18h.

### ***3-2 - Appréciation de la visite sur site***

L'équipe d'évaluation a fortement apprécié l'implication des autorités de l'UFR « Sciences Juridiques et politiques » aussi bien dans l'accueil des évaluateurs, leur prise en charge ainsi que la détermination de ces autorités à atteindre les objectifs de performance exigés par le système LMD. La visite de site s'est déroulée dans une atmosphère très conviviale, empreinte de respect, d'objectivité et de considération réciproque. Le travail des évaluateurs a été largement facilité par cet esprit et les efforts des autorités susvisées à fournir les éléments de preuve sollicités et les éclairages demandés.

#### **4- Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup**

##### **Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études**

##### **Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé**

*Les évaluateurs ont pu constater que le programme d'étude a connu un déroulement satisfaisant malgré des périodes d'interruption dues à des mouvements de grèves des étudiants ou des enseignants. Ces perturbations n'ont cependant pas empêché que les enseignements aient été poursuivis et que les évaluations aient porté sur tous les éléments constitutifs composant les maquettes comme cela est constaté sur les procès-verbaux de délibérations.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

##### **Standard 1. 01 : Objectif général du programme d'enseignement de la licence de droit privé**

*L'objectif ou les objectifs de la licence de droit privé sont suffisamment décrits et sont pertinents/ ils sont d'abord en relation avec les attentes des secteurs professionnels. Les objectifs généraux du programme sont bien définis dans le rapport d'auto-évaluation et la déclinaison des objectifs spécifiques montre que la formation destine les étudiants à acquérir des compétences et savoir-faire pertinents.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

##### **Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

*Les évaluateurs ont constaté un effort important d'implication des professionnels du droit lors de l'élaboration des programmes d'enseignement. Ils constatent également cette implication dans le déroulement des programmes notamment par la présence de cours dispensés par ces derniers. L'équipe note le nombre faible d'intervenants professionnels que les autorités facultaires ont expliqué par la nécessité de maintenir un niveau élevé d'enseignements théoriques. Le suivi avec le monde socio professionnel a été difficile à vérifier du fait de la jeunesse du programme évalué.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.**

*L'équipe d'experts a pu constater une certaine fluidité dans les circuits de décisions pendant la rencontre avec les PATS et celle avec les enseignants. Le personnel administratif a pu regretter cependant une certaine lourdeur administrative du fait d'une centralisation de certaines questions au niveau du Rectorat de l'Université. Hormis cette réalité qui appellera des recommandations, le standard est atteint.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 2.02 : Participation des PER dans le processus décisionnel**

*Le personnel d'enseignement et de recherche est au cœur du processus décisionnel. Cela a été constaté dans le processus de réalisation des programmes d'enseignement (séminaires d'élaboration des maquettes). Ce personnel enseignant est aussi au centre des décisions à caractère académiques (Conseil d'UFR, Conseil de section, délibérations aux examens, réclamations...)*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

*L'équipe d'évaluateurs n'a pas constaté une adaptation périodique de l'offre d'étude depuis l'installation des maquettes et le début de déroulement de l'offre de programme. Cela a été dû, selon les autorités de l'UFR, au fait que la mise en œuvre du programme ne date que de quelques années, seules deux promotions étant parvenu à obtenir leur licence.*

**Appréciation globale sur le programme : NON ATTEINT**



### **Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquettes structurées et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

*Les maquettes qui ont fait l'objet d'une évaluation, manifestent un respect des exigences du LMD quand à la forme. Elles sont relatives à des semestres d'études, divisées en unités d'enseignements obligatoires et optionnelles et respectent les quanta horaires définis par le décret sur la licence LMD. L'équipe d'évaluateurs note cependant l'absence de liens épistémologiques entre les éléments constitutifs de certaines unités d'étude ce qui est de nature à atténuer la scientificité des maquettes.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

*Le contenu des maquettes ainsi que les modalités de leur mise en œuvre permettent effectivement une imprégnation suffisante de l'étudiant aux problématiques soulevées par la discipline et leur résolution. Leur aptitude à préparer l'étudiant au marché du travail est remarquée même si des efforts conséquents devront être déployés pour mieux assurer la professionnalisation.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.**

*Les conditions générales d'obtention des diplômes de licence des universités publiques et privées résultent d'une loi suivie d'un décret d'application régulièrement publiés au Journal Officiel de la République du Sénégal. Les textes réglementaires de l'UGB relatifs à la licence évaluée sont disponibles pour les étudiants mais n'ont pas fait l'objet d'un affichage. Les conditions de passage, même conditionnel, aux années supérieures sont cependant explicitées dans le livret remis à l'étudiant primo entrant.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.**

*Les statistiques fournies par les autorités académiques révèlent des taux de progression, dans le cycle de licence, et un taux de réussite satisfaisants à tous les niveaux d'étude (96%, 77%, 65% pour respectivement la L1, L2, L3 pour la promotion 2012-2015).*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### **Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

*L'équipe d'enseignants désignés pour dispenser les éléments constitutifs du programme d'étude est choisie parmi les enseignants des universités publiques du Sénégal. Cette équipe est constituée, pour sa grande majorité, de professeurs assimilés, maîtres de conférences et assistants dont la promotion est assurée par les mécanismes d'évaluation du CAMES ; les enseignants provenant du monde professionnels présentent également de grandes aptitudes techniques dans les disciplines couvertes par la licence évaluée (magistrats, greffiers, notaires, avocats....).*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.**

*Les services horaires hebdomadaires et semestriels des enseignants sont définis en assemblée de section. La réunion tenue avec les enseignants a permis de recueillir l'avis de ces derniers sur la question. Dans l'ensemble, ces enseignants avouent avoir rarement des heures d'enseignement excédant leur service horaire statutaire. Aussi, les charges administratives relatives à la gestion des sections et des formations sont loin d'être pesantes du fait du nombre réduit de formations proposées et des effectifs maîtrisés d'étudiants. Ces conditions permettent aux enseignants de se consacrer à leur activité de recherche et d'expertise.*

**Appréciation globale sur la standard : ATTEINT**

**Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.**

*Le personnel d'enseignement et de recherche est soumis à un statut règlementé des universités publiques du Sénégal. Il est rattaché à une université publique. Ce personnel est cependant appelé à effectuer des missions d'enseignement dans d'autres établissements publics ou privé et, corrélativement, des enseignants d'autres universités interviennent dans les programmes de l'UFR même si, s'agissant spécifiquement de la licence évaluée, l'intervention d'enseignants venant d'autres universités n'est pas constatée comme celle de professionnels. Les enseignants du programme sollicité sont aussi en contact avec les universités étrangères par le bénéfice de voyage d'étude toutes les deux années.*

**Appréciation globale sur le programme : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s****Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

*La sélection au programme de licence droit privé de l'UGB est faite à travers la plateforme CAMPUSEN du Ministère de l'enseignement supérieur. Sur le site du ministère portant le nom sus évoqué, les conditions de compétition des bacheliers sont prédéfinies et les critères de sélection communiqués par l'UFR Sciences juridiques et politiques sont publiés. L'exigence de transparence lors de la sélection est garantie par la publication de la liste des bacheliers ayant sollicité une admission par ordre de mérite sur CAMPUSEN.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

*La représentation des femmes est encore inférieure à celle des hommes dans les effectifs de la licence évaluée mais des considérations sociologiques peuvent être convoquées comme éléments explicatifs. Les évaluateurs constatent cependant les efforts déployés dans le sens de la réalisation de l'égalité H/F notamment par les mesures en faveur des étudiantes mères de famille.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

*Les évaluateurs constatent, comme l'ont affirmé les autorités pédagogiques de l'UFR dans leur rapport d'auto-évaluation (page 30), que la mise en œuvre de la mobilité « des étudiants en droit privé est faible » malgré les efforts déployés pour une remédiation.*

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

*Les étudiants sont en effectifs raisonnables dans les amphithéâtres et salles de cours ce qui leur permet un contact privilégié avec l'enseignant. Ce contact est poursuivi dans les travaux dirigés avec des effectifs aussi raisonnables (25 à 30 étudiants) et consolidé par la présence de tuteurs engagés pour satisfaire à un encadrement de proximité. Les enseignements mériteraient cependant d'être déroulés sur des périodes couvrant tout le semestre afin de permettre une maturation progressive des programmes et éviter les absences répétées de certains enseignants telles que dénoncées par les étudiants rencontrés.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

*Les éléments d'aide à l'insertion des étudiants ne sont pas vraiment présents. Il n'existe pas de bureau ou de service de liaison avec le monde professionnel. Les efforts déployés se limitent à la rédaction de lettres de recommandation et convention de stage. Les documents transmis par l'Université après le Rapport d'évaluation externe sont cependant suffisamment probants des efforts qui sont déployés dans le sens de remédier à la situation d'insuffisance.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

*Les ressources immobilisées sont importantes (bâtiments, amphithéâtres...) et celles en cours de réalisation préjugent de leur suffisance à long terme. Les ressources documentaires sont aussi respectables mais méritent d'être renforcées par un accès numérisé. Les ressources financières sont dépendantes des budgets affectés mais paraissent honorables même si l'enquête des évaluateurs n'est pas vraiment allée dans ce sens.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### **5- Points forts du programme :**

- Contenu des maquettes aptes à réaliser les objectifs de la formation ;
- Définition claire et précise des objectifs de l'offre de formation ;
- Système de double correction des examens ;
- Taux de réussite satisfaisants ;
- Egalité Hommes / Femmes réalisée ;
- Parfaite harmonisation entre général et spécialisation ;
- Personnel enseignant qualifié et diversifié ;
- Très grande implication des PER et étudiants dans la mise en œuvre des programmes ;
- Excellente motivation des PATS ;
- Politique de communication satisfaisante à destination des étudiants ;
- Documentation minimale existante ;
- Projet d'évaluation des enseignements par les étudiants à très court terme ;
- Accompagnement conséquent des PER.

#### **6- Points faibles du programme :**

- Implication du monde socio-professionnel encore insuffisante ;
- Formulation des intitulés des unités d'étude parfois ambiguë ;
- Défaut de liens épistémologiques entre éléments constitutifs ;
- Nombre de place trop limité au centre de documentation ;
- Défaut d'actualisation de la documentation numérisée ;
- Qualité médiocre de la surveillance des évaluations.

#### **7- Appréciations générales**

L'équipe d'évaluateurs est entrée en contact avec une offre de formation ambitieuse, axée sur les besoins actuels des milieux professionnels publics et privés, servie par un personnel enseignants et administratifs de qualité. Les locaux visités sont dignes d'une université moderne. Il n'en reste pas moins que des efforts doivent être maintenus dans certains domaines.

#### **8- Recommandations à l'établissement :**

- Donner plus de lisibilité et d'intelligibilité aux maquettes de programme par une réécriture des intitulés des unités d'enseignement ;
- Renforcer les capacités d'accueil du centre de documentation ;

- Assurer l'actualisation de la documentation destinée aux étudiants notamment celle numérisée ;
- Améliorer la gouvernance de l'UFR pour une meilleure implication du PATS ;
- Mise en place d'un bureau de liaison avec le monde professionnel pour une meilleure intégration des sortants ;
- Renforcer le système de surveillance lors des examens ;
- Formaliser l'encadrement des enseignants candidats aux CTS dans le cadre du modèle constaté pour la préparation au Concours d'agrégation.

9- **Proposition de décision** :

**ACCREDITATION**